

## Examen organisé en convention avec le CDG de Vendée



**JEUDI 26 JANVIER 2023**

---

### ÉPREUVE ÉCRITE

---

Cette épreuve consiste, à **partir d'un dossier** comprenant différentes pièces, en la **résolution d'un cas pratique** portant sur les **missions** incombant aux agents de maîtrise territoriaux, et **notamment sur les missions d'encadrement** (durée : 2 heures ; coefficient 1).

### CONSIGNES : À LIRE ATTENTIVEMENT AVANT DE TRAITER LE SUJET

---

- Vous composerez sur la copie.
- Vérifiez avant de commencer que **votre sujet comprend 12 pages, y compris celle-ci.**
- Complétez le cartouche en haut de chaque copie utilisée, et sur chaque annexe.
- Il ne vous sera remis qu'un seul exemplaire du sujet.
- **ATTENTION ! AUCUN NOM OU SIGNE DISTINCTIF (signature, paraphe, n° de candidat...) ne doit apparaître sur votre copie en dehors de l'endroit expressément prévu à cet effet.**
- Les réponses au crayon à papier ne seront pas prises en compte. **SEUL L'USAGE D'UN STYLO À ENCRE SOIT BLEUE, SOIT NOIRE EST AUTORISÉ. L'utilisation d'une autre couleur, pour écrire ou surligner, de même que l'utilisation d'un surligneur sera considérée comme un signe distinctif.**
- Les feuilles de brouillon ne doivent pas être jointes à la copie, elles ne seront pas corrigées.
- Le non-respect des règles ci-dessus peut entraîner l'annulation de la copie par le jury.
- Toute note inférieure à 5 sur 20 à l'épreuve écrite entraîne l'élimination du candidat.

## CONTEXTE

---

Vous êtes agent de maîtrise au sein des services techniques municipaux d'une collectivité de 6500 habitants sur un poste de responsable d'une équipe pluridisciplinaire, composée de :

- 3 agents de polyvalence en voirie (petits travaux et propreté urbaine)
- 3 agents polyvalents (corps d'états bâtiment)
- 4 agents espaces verts (tonte, tailles, désherbage, fleurissement)
- 1 électricien (petits travaux de maintenance)
- 1 magasinier (achats, commandes, gestion des stocks)
- 6 agents polyvalents / ATSEM chargés entre autre de l'entretien ménager des locaux (sols, meubles, jeux et matériels) et de l'aide aux repas au sein du groupe scolaire de maternelle et primaire.

En tant que manager de proximité, vous êtes régulièrement amené dans le cadre de vos missions à programmer et planifier des interventions, consulter des entreprises et fournisseurs pour des demandes de devis, analyser des offres, passer des commandes mais également gérer les éventuels conflits, accueillir de nouveaux agents et la coordination de vos équipes.

Dans ce contexte, il vous est demandé de répondre à chacune des questions suivantes en vous aidant pour certaines d'entre elles des documents joints.

## DOCUMENTS

---

**Document 1** : Principes de la commande publique - 1 page

**Document 2** : Fiche de poste - 1 page

**Document 3** : Démarche de prévention dans une collectivité territoriale (fiche CDG76) - 2 pages

*Reproductions effectuées avec l'autorisation du CFC (20, rue des Grands Augustins 75006 PARIS). Les documents reproduits sont des œuvres protégées et ne peuvent à nouveau être reproduits sans l'autorisation préalable du CFC.*

## ANNEXES (À RENDRE OBLIGATOIREMENT AVEC LA COPIE)

---

**Annexe 1** : détails qualitatifs estimatifs offre 1

**Annexe 2** : détails qualitatifs estimatifs offre 2

**Annexe 3** : détails qualitatifs estimatifs offre 3

## QUESTION 1 – SITUATION MANAGÉRIALE (3.5 POINTS)

---

Le secrétariat du centre technique vous informe que les agents des équipes "espaces verts" et "voirie" sont en train de se quereller à propos de leurs tâches respectives.

Les agents des espaces verts reprochent aux agents de voirie de ne pas collecter les déchets se trouvant dans les massifs de plantes et arbustes, ces derniers prétextant qu'ils n'ont pas à collecter des déchets situés en dehors de la voirie.

Les deux équipes viennent à votre rencontre en exigeant une prise de position claire et ferme de votre part afin de trouver une solution à ce conflit.

- a) Décrivez le mode opératoire que vous allez suivre pour gérer ce conflit. (1.5 point)
- b) Expliquez la ou les solutions que vous proposeriez pour régler ce problème de propreté urbaine en redéfinissant les missions exactes de chacun avec des consignes claires concernant la prise en charge de la collecte de ces déchets. (2 points)

## QUESTION 2 : COMMANDE PUBLIQUE, ANALYSE D'OFFRE, CONTRÔLE ET PROCÉDURE (6.5 POINTS)

---

### PARTIE 1

De par vos missions, vous êtes régulièrement amené à consulter des entreprises et/ou fournisseurs, soit dans le cadre de prévision de petits travaux en externe ou simplement pour assurer l'approvisionnement de vos stocks de matériels et matériaux nécessaires à l'exécution de vos travaux de régie.

Vous envisagez de procéder à l'achat de diverses fournitures pour entretenir les besoins du centre technique.

En vous aidant du **document 1**, répondez aux questions suivantes en détaillant vos réponses.

- a) Citez les 3 grands principes de la commande publique (0.5 point)
- b) Combien de fournisseurs allez-vous consulter sur cette affaire ? (0.5 point)
- c) Si un candidat vous demande des précisions concernant certains articles figurant sur votre demande de prix, quelle attitude devez-vous adopter (au vu des grands principes de la commande publique), et de quelle manière pensez-vous devoir lui adresser vos réponses ? (0.5 point)

### PARTIE 2

Dans le cadre d'un projet de commande de matériel et matériaux pour les besoins d'activités du centre technique municipal, votre magasinier vous en adresse une liste détaillée afin que vous puissiez préparer le D.Q.E de consultation.

3 brouettes à 2 roues pleines, capacité 230 litres, charge utile 250 kg, en acier laqué
6 poubelles de chantier en caoutchouc, capacité 90 litres
3 brouettes de chantier roue gonflée , cuve de 120 litres en acier renforcé
4 agglomérés préfabriqués creux 50x20x20 cm par palette de 70 unités
3 cartons de 20 rouleaux de 30 sacs à gravats ultra résistants de 50 litres, 100 % recyclé pour travaux lourds (charge maxi 15 kg)
6 panneaux contreplaqué okoumé extérieur en 18 mm d'épaisseur de 2,50 m x 1,22 m
4 panneaux aggloméré mélaminé blanc en 16 mm d'épaisseur de 2,80 m x 2,07 m
Sac de paillage de lin 50 litres / palette de 60 sacs

Afin de déterminer quelle est la meilleure offre, il vous est demandé de vérifier si ces offres respectent les critères de la demande et de comparer les 3 D.Q.E (Détails Quantitatifs Estimatifs) joints en annexe (**annexes 1, 2 et 3**) après application des consignes ci-dessous.

d) Renseignez directement sur chaque annexe, dans les cases correspondantes, le montant de la remise commerciale ainsi que les nouveaux montants (HT, TVA, TTC). (3 points)

e) Déterminez le classement des offres en justifiant vos choix. (1 point)

f) Quels avantages y a-t-il dans le cadre d'une analyse d'un D.Q.E ? (0.5 point)

g) Si un candidat modifie certains paramètres d'un DQE, quelles en sont les conséquences ? (0.5 point)

### **QUESTION 3 : SÉCURITÉ ET PROTECTIONS INDIVIDUELLES (3 POINTS)**

---

En votre qualité d'agent de maîtrise, votre rôle est de veiller à la protection et la sécurité des agents placés sous votre responsabilité.

Votre collectivité vient de procéder au recrutement d'un agent d'entretien polyvalent des écoles dont les missions principales sont précisées dans la fiche de poste jointe (**document 2**).

Afin d'accueillir cet agent dans les meilleures conditions de sécurité, vous devez lui remettre les EPI indispensables à ses futures missions en référence à sa fiche de poste.

a) Indiquez à partir de quel document référence on détermine la liste des EPI à affecter à un agent en fonction de ses missions. (0.5 point)

b) À qui incombe la responsabilité de la mise en œuvre de ce document ? (0.5 point)

c) Déclinez minimum 8 EPI indispensables (à répartir pour chaque mission déclinée sur la fiche de poste de l'agent). (2 points)

### **QUESTION 4 : LA PRÉVENTION DANS LA COLLECTIVITÉ (2 POINTS)**

---

En vous aidant du **document 3**, répondez aux questions suivantes :

a) Quelles sont les obligations de l'autorité territoriale concernant les conditions de travail de ses agents ? Sur quel acteur en particulier s'appuie-t-elle pour la mise en œuvre ? (0.5 point)

b) Quelles missions peuvent avoir les agents de la collectivité en matière de prévention ? (0.5 point)

c) Quel est le rôle du médecin de prévention ? (0.5 point)

d) À quelles occasions le médecin de prévention peut-il intervenir dans la collectivité ? Citez au moins 2 exemples. (0,5 point)

### **QUESTION 5 : CONTRÔLE TECHNIQUE - SALLE DE SPORT (1 POINT)**

---

Vous chargez un de vos agents d'accompagner le contrôleur technique venu vérifier et contrôler les matériels sportifs présents dans le gymnase communal (buts de handball, paniers de basket, corde lisse, mur d'escalade etc...)

Ce contrôle, qui devrait durer environ 1h30, se déroulera en présence d'élèves pratiquants leur cours d'EPS.

a) Quelles consignes donnez-vous à votre agent concernant l'occupation du plateau d'évolution durant le contrôle ? (0.5 point)

b) Quel matériel mettez-vous à sa disposition pour canaliser et sécuriser les élèves et permettre au technicien d'effectuer sa mission en toute sécurité ? (0.5 point)

## **QUESTION 6 : RAPPORT CIRCONSTANCIÉ À L'ENCONTRE D'UN AGENT (4 POINTS)**

---

Lors d'une visite de chantier en présence d'un adjoint technique (électricien), vous détectez chez ce dernier une haleine particulière et suspectez une odeur d'alcool, alors que son comportement semble normal.

Après lui en avoir fait la remarque avec prudence, vous le mettez en garde et lui rappelez la stricte interdiction de consommer des boissons alcoolisées sur le lieu du travail et durant le service conformément au règlement intérieur de la collectivité, tout en lui témoignant votre confiance pour qu'il respecte à l'avenir cette consigne.

Le lendemain, vous procédez comme d'habitude à la visite de différents chantiers en cours de réalisation et dont vous avez la charge.

En arrivant sur celui de l'adjoint technique (électricien), vous constatez de nouveau la même odeur d'alcool et que celui-ci a un comportement inhabituel.

De plus, en faisant le tour de son chantier, vous découvrez caché à l'abri des regards un pack de 10 bières dont 6 d'entre elles sont vides.

- a) Expliquez les dispositions immédiates que vous prenez face à une telle situation (1.5 point)
- b) Vous établirez un rapport circonstancié à l'attention du Directeur des services techniques en respectant le formalisme d'usage. (2.5 points)

## **Principes de la commande publique (article L3)**

Code : Commande Publique

### **Les principes de la commande publique**

Les principes de la commande publique, à savoir la liberté d'accès à la commande publique, l'égalité de traitement des candidats et la transparence des procédures sont les principes fondamentaux opposables à tout contrat de la commande publique, quelle que soit sa nature ou quel que soit son montant. Ces principes permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics.

La loi n°2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République rajoute au rang des principes fondamentaux à respecter, lorsqu'un contrat de la commande publique, au sens de l'article L.2 du code de la commande publique, a pour objet, en tout ou partie, l'exécution d'un service public, les principes d'égalité des usagers devant le service public, de laïcité et de neutralité du service public.

### **Principes issus du Code de la commande publique**

Les acheteurs et les autorités respectent le principe d'égalité de traitement des candidats à l'attribution d'un contrat de la commande publique. Ils mettent en œuvre les principes de liberté d'accès et de transparence des procédures, dans les conditions définies dans le présent code.

Ces principes permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics.

#### **Article L3.1**

La commande publique participe à l'atteinte des objectifs de développement durable, dans leurs dimensions économique, sociale, et environnementale, dans les conditions définies par le présent code.

### **Principes de laïcité et de neutralité issus de la loi**

Les principes de laïcité et de neutralité interdisent à « quiconque de se prévaloir de ses croyances religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant les relations entre les collectivités publiques et les particuliers » (CC, décision du 19 novembre 2004, n°2004-505 D, Traité établissant une Constitution pour l'Europe) et « [font] obstacle à ce qu'ils [les agents publics ou privés chargés d'un service public] disposent, dans le cadre du service public, du droit de manifester leurs croyances religieuses » (CE, Avis du 3 mai 2000, Mlle Marteau, n°217017, v. également art.25 Loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires et la circulaire du 13 avril 2007 portant charte de la laïcité dans les services publics).

La Cour de cassation a précisé que « les principes de neutralité et de laïcité du service public sont applicables à l'ensemble des services publics, y compris lorsque ceux-ci sont assurés par des organismes de droit privé [...] peu important que la salariée soit ou non directement en contact avec le public » (C. Cass., 19 mars 2013, CPAM de Seine-Saint-Denis, N)12-11.690).

**DOCUMENT 2 : FICHE DE POSTE**

---

<b>POSTE DE « Adjoint technique des écoles élémentaires »</b>	
<b>Fiche n°1 en date du 01/12/2019</b>	
Titulaire du poste	
Temps de travail	100%
Métier	Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant
Catégorie	C
Filière	Technique
Cadre d'emplois (facultatif)	
Grade	Adjoint technique / Agent de maîtrise
Encadrement (le cas échéant)	0
Niveau de responsabilité	0
Pôle	Enfance Jeunesse Éducation – Direction de l'Éducation
Service	Service des Temps de l'enfant
Lieu d'exercice	Écoles élémentaires
Mission(s)	<ol style="list-style-type: none"><li>1. Assure l'entretien et le nettoyage des locaux de l'école</li><li>2. Participe à la préparation, au service de la restauration scolaire, ainsi qu'à l'encadrement des enfants sur la pause méridienne</li><li>3. Participe à l'animation des temps périscolaires (matin et/ou pause méridienne et/ou soir en fonction du planning individuel</li></ol>
Responsable hiérarchique	Responsable site scolaire

### Contexte réglementaire

Le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail dans la fonction publique territoriale ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive, demande à l'ensemble des collectivités territoriales, quelle que soit leur taille, de mettre en œuvre une démarche de prévention des risques professionnels : **Art. 2-1 « Les autorités territoriales sont chargées de veiller à la sécurité et à la protection de la santé des agents placés sous leur autorité. »**

L'article 3 du décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié indique que les règles applicables en matière d'hygiène et de sécurité sont, sous réserve des dispositions du présent décret, celles définies au **titre de la quatrième partie du Code du Travail** relative à la santé et à la sécurité au travail et par les décrets pris pour son application : Art L4121-1

**« L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »**

### La prévention des risques professionnels



### Les principes généraux de prévention

La démarche de prévention se décline de la manière suivante selon les **9 principes généraux de prévention** (L.4121-2 du Code du Travail) :

1. **Éviter les risques** : supprimer le danger ou l'exposition au danger
2. **Évaluer les risques** : apprécier l'exposition au danger et l'importance du risque afin de prioriser les actions de prévention à mener
3. **Combattre les risques à la source** : intégrer la prévention le plus en amont possible, notamment dès la conception des lieux de travail, des équipements ou des modes opératoires
4. **Adapter le travail à l'Homme** : en tenant compte des différences interindividuelles, dans le but de réduire les effets du travail sur la santé
5. **Tenir compte de l'évolution de la technique** : adapter la prévention aux évolutions techniques et organisationnelles
6. **Remplacer ce qui est dangereux par ce qui l'est moins** : éviter l'utilisation de procédés ou de produits dangereux lorsqu'un même résultat peut être obtenu avec une méthode présentant des dangers moindres
7. **Planifier la prévention** : en intégrant technique, organisation et conditions de travail, relations sociales et environnement
8. **Donner la priorité aux mesures de protection collective** : n'utiliser les équipements de protection individuelle qu'en complément des protections collectives si elles se révèlent insuffisantes
9. **Donner les instructions appropriées aux salariés** : former et informer les salariés afin qu'ils connaissent les risques et les mesures de prévention

Le document unique, clé de voûte d'une démarche de prévention, permet de retranscrire par écrit ces 9 principes.

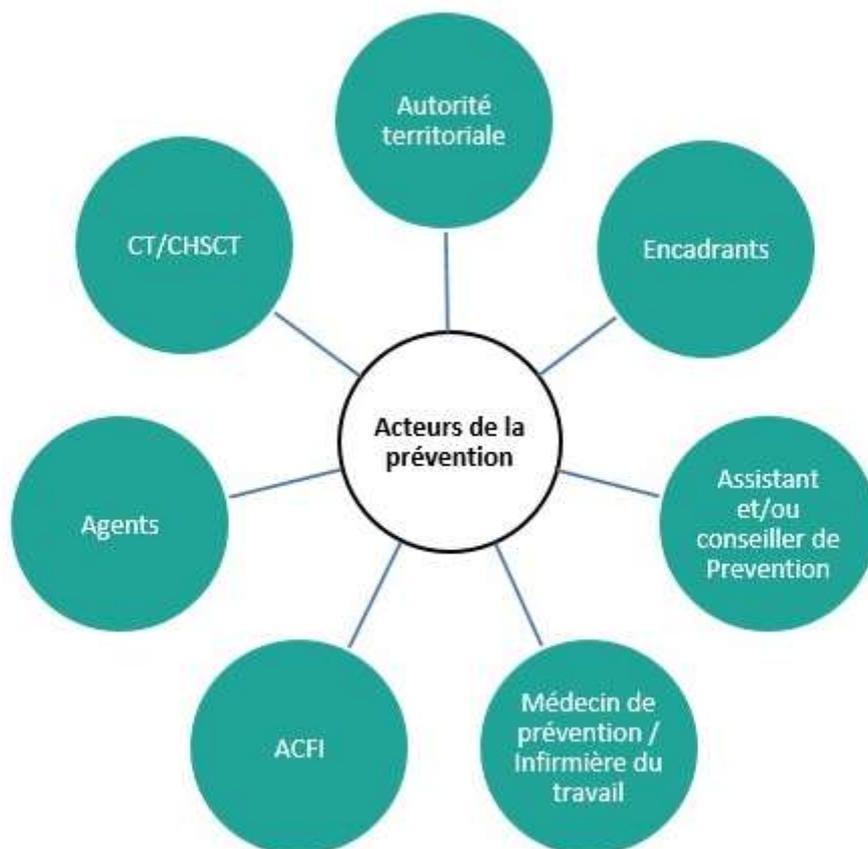
## Les acteurs internes de la prévention

La prévention est une composante essentielle d'une collectivité territoriale. Elle ne peut être optionnelle. L'Autorité Territoriale (AT) (et par déclinaison la ligne encadrante) a une **obligation de moyens et de résultats**.

*Exemple : L'AT fournit un EPI\*. Par conséquent, l'AT se doit de vérifier si cet EPI est bien porté par l'agent.*

A cela s'ajoute, également la **responsabilité de chaque agent** qui doit prendre soin de sa santé, de sa sécurité et de celles des autres personnes concernées par ses actes ou omissions (L.4122-1 du Code du Travail).

**Une collectivité dispose de différents référents en matière de santé et sécurité au travail :**



Ne pas oublier que les clés essentielles de la réussite d'une démarche de prévention sont :

1. **La communication**
2. **La transversalité**
3. **La traçabilité**

\*EPI : Équipement de Protection Individuelle



**ANNEXE 1**  
**DÉTAILS QUALITATIFS ESTIMATIFS OFFRE 1**  
**(QUESTION 2, PARTIE 2, question d)**

<b>Nom :</b>	<input style="width: 99%; height: 20px;" type="text"/>
<b>Prénom :</b>	<input style="width: 99%; height: 20px;" type="text"/>
<b>Né(e) le :</b>	<input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/> / <input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/> / <input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>
<b>Numéro identifiant :</b>	<input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/>
	<b>Concours / Examen :</b> ..... <b>Session :</b> ..... <b>Voie :</b> ..... <b>Spécialité :</b> ..... <b>Epreuve :</b> .....

DESCRIPTIF	u	quant	P.U. HT	Prix total HT
Brouettes à 2 roues pleines, capacité 230 litres, charge utile 250 kg, en acier laqué	U	3	340,00 €	1 020,00 €
Poubelles de chantier en caoutchouc, capacité 90 litres	U	6	54,42 €	326,52 €
Brouettes de chantier roue gonflée , cuve de 120 litres en acier renforcé	U	3	196,20 €	588,60 €
Agglomérés préfabriqués creux 50x20x20 cm par palette de 70 unités	palette	4	83,30 €	333,20 €
Cartons de 20 rouleaux de 30 sacs à gravats ultra résistants de 50 litres, 100% recyclé pour travaux lourds (charge maxi 15 kg)	carton	3	244,10 €	732,30 €
Panneaux contreplaqué okoumé extérieur en 18 mm d'épaisseur de 2,50 m x 1,22 m	U	6	175,00 €	1 050,00 €
Panneaux aggloméré mélaminé blanc en 16 mm d'épaisseur de 2,80 m x 2,07 m	U	4	122,12 €	488,48 €
Sac de paillage de lin 50 litres / palette de 60 sacs	palette	2	597,44 €	1 194,88 €

PRIX TOTAL H T	5 733,98 €
TVA 20 %	1 146,79 €
PRIX TOTAL TTC	6 880,77 €

**REMISE COMMERCIALE DE 5% (SUR LE MONTANT HT) SI CONFIRMATION DE COMMANDE**

Montant de la remise	
PRIX TOTAL HT après remise de 5%	
TVA 20 %	
PRIX TOTAL TTC remisé	

**ANNEXE 2**  
**DÉTAILS QUALITATIFS ESTIMATIFS OFFRE 2**  
**(QUESTION 2, PARTIE 2, question d)**

<b>Nom :</b>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
<b>Prénom :</b>	<input style="width: 100%;" type="text"/>
<b>Né(e) le :</b>	<input style="width: 15%;" type="text"/> / <input style="width: 15%;" type="text"/> / <input style="width: 15%;" type="text"/>
<b>Numéro identifiant :</b>	<input style="width: 20%;" type="text"/>
	<b>Concours / Examen :</b> ..... <b>Session :</b> ..... <b>Voie :</b> ..... <b>Spécialité :</b> ..... <b>Epreuve :</b> .....

DESCRIPTIF	u	quant	PU HT	Prix total HT
Brouettes à 2 roues pleines, capacité 230 litres, charge utile 250 kg, en acier laqué	U	3	372,10 €	1 116,30 €
Poubelles de chantier en caoutchouc, capacité 90 litres	U	6	48,17 €	289,02 €
Brouettes de chantier roue gonflée , cuve de 120 litres en acier renforcé	U	3	212,55 €	637,65 €
Agglomérés préfabriqués creux 50x20x20 cm par palette de 70 unités	palette	4	78,11 €	312,44 €
Cartons de 20 rouleaux de 30 sacs à gravats ultra résistants de 50 litres, 100% recyclé pour travaux lourds (charge maxi 15 kg)	carton	3	220,16 €	660,48 €
Panneaux contreplaqué okoumé extérieur en 18 mm d'épaisseur de 2,50 m x 1,22 m	U	6	186,20 €	1 117,20 €
Panneaux aggloméré mélaminé blanc en 16 mm d'épaisseur de 2,80 m x 2,07 m	U	4	133,10 €	532,40 €
Sac de paillage de lin 50 litres / palette de 60 sacs	palette	2	528,00 €	1 056,00 €

PRIX TOTAL H T	5 721,49 €
TVA 20 %	1 144,29 €
PRIX TOTAL TTC	6 865,78 €

**REMISE COMMERCIALE DE 7% (SUR LE MONTANT HT) SI CONFIRMATION DE COMMANDE**

Montant de la remise	
PRIX TOTAL HT après remise de 7%	
TVA 20 %	
PRIX TOTAL TTC remisé	

**ANNEXE 3**  
**DÉTAILS QUALITATIFS ESTIMATIFS OFFRE 3**  
**(QUESTION 2, PARTIE 2, question d)**

<b>Nom :</b>	<input style="width: 99%; height: 20px;" type="text"/>
<b>Prénom :</b>	<input style="width: 99%; height: 20px;" type="text"/>
<b>Né(e) le :</b>	<input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/> / <input style="width: 20px; height: 20px;" type="text"/> / <input style="width: 40px; height: 20px;" type="text"/>
<b>Numéro identifiant :</b>	<input style="width: 80px; height: 20px;" type="text"/>
	<b>Concours / Examen :</b> ..... <b>Session :</b> ..... <b>Voie :</b> ..... <b>Spécialité :</b> ..... <b>Epreuve :</b> .....

DESCRIPTIF	u	quant	PU HT	Prix total HT
Brouettes à 2 roues pleines, capacité 230 litres, charge utile 250 kg, en acier laqué	U	3	280,10 €	840,30 €
Poubelles de chantier en caoutchouc, capacité 90 litres	U	6	38,20 €	229,20 €
Brouettes de chantier roue gonflée , cuve de 120 litres en acier renforcé	U	3	177,20 €	531,60 €
Agglomérés préfabriqués creux 50x20x20 cm par palette de 70 unités	palette	4	66,10 €	264,40 €
Cartons de 20 rouleaux de 30 sacs à gravats ultra résistants de 50 litres, 100 % recyclé pour travaux lourds (charge maxi 15 kg)	carton	3	244,10 €	732,30 €
Panneaux contreplaqué okoumé extérieur en 18 mm d'épaisseur de 2,50 m x 1,22 m	U	6	199,00 €	1194,00 €
Panneaux aggloméré mélaminé blanc en 16 mm d'épaisseur de 2,80 m x 2,07 m	U	4	111,30 €	445,20 €
Sac de paillage de lin 50 litres / palette de 60 sacs	palette	2	597,44 €	1 194,88 €

PRIX TOTAL H T	5 431,88 €
TVA 20 %	1 086,37 €
PRIX TOTAL TTC	6 518,25 €

**REMISE COMMERCIALE DE 10% (SUR LE MONTANT HT) SI CONFIRMATION DE COMMANDE**

Montant de la remise	
PRIX TOTAL HT après remise de 10%	
TVA 20 %	
PRIX TOTAL TTC remisé	